



Inscriptions sur la liste électorale

Pour voter aux prochaines élections qui se dérouleront en 2022, les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au :

- **4 mars 2022** pour l'élection présidentielle
- **6 mai 2022** pour les élections législatives

Trois modes d'inscription

1. En ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.

L'électeur doit joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés

2. Sur place, en mairie.

L'électeur doit présenter un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

3. Par courrier adressé à la mairie.

L'électeur doit joindre un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le cerfa n°12669*02 de demande d'inscription